

Règlement du concours

Les présentes règles s'appliquent au concours « Win your Taittinger experience in Reims » organisé par VA.S.CO SA, dont le siège social est Industrielaan 16-20, 1740 Ternat, enregistré sous le numéro RPM 0405.299.454, ci-après dénommée « VA.S.CO ».

ARTICLE 1 – DURÉE

1.1 Le concours débutera le **1 novembre 2019 et se terminera le 29 février 2020 à 23h59**, dans les magasins Delhaize participants en Belgique et au Luxembourg.

1.2 Les gagnants seront désignés suivant la formule de concours décrite à l'Article 5 ci-dessous.

ARTICLE 2 – PARTICIPANTS

2.1 Le concours est ouvert à toutes les personnes d'au moins 18 ans et clientes chez le point de vente, à l'exclusion des personnes décrites à l'Article 2.2 ci-dessous.

2.2 Les personnes suivantes sont exclues de la participation au concours : (a) les travailleurs de VA.S.CO ou de sociétés liées à VA.S.CO et leurs conseillers marketing, ainsi que les membres de leur famille résidant à la même adresse, et (b) toute personne liée, directement ou indirectement, à l'organisation du concours.

ARTICLE 3 – FRAUDE

En cas d'abus, dol ou fraude, VA.S.CO se réserve expressément le droit d'exclure le(s) participant(s) concerné(s) de la participation à ce concours et/ou à d'autres concours organisés par VA.S.CO.

ARTICLE 4 – PRIX

4.1 Les prix du concours sont

SOIT : 3 séjours de deux jours exclusifs Taittinger à Reims :

- Valable pour 2 personnes
- 1 nuit d'hôtel avec petit-déjeuner
- 1 visite de caves de la Maison Taittinger avec dégustation du Champagne Taittinger
- 1 lunch au Château de La Marquetterie, un des lieux historiques de la Maison et 1 dîner au Jardin des Crayères
- 1 visite guidée de la cathédrale de Reims

Un seul week-end Taittinger peut être gagné par participant.

SOIT : 6 visites de caves de la Maison Taittinger à Reims :

- Valable pour 4 personnes avec une dégustation du Brut Réserve

Une seule visite de caves Taittinger peut être gagnée par participant.

Toutes les invitations ne sont valables que du lundi au samedi pendant la haute saison (28 mars jusqu'au 11 novembre) et du lundi au vendredi en basse saison (10 mars jusqu'au 27 mars et du 12 novembre jusqu'au 31 décembre).

4.2 Les prix sont fixes et ne peuvent donc pas être échangés, ni contre d'autres biens, ni contre leur valeur en espèces. Les prix sont personnels, en conséquence de quoi VA.S.CO rejettera toute demande de

cession du prix à un tiers.

4.3 En cas de refus du prix par un gagnant, ou de non-remise d'un prix à un gagnant pour un quelconque autre motif, le prix en question sera annulé.

ARTICLE 5 – PRINCIPE DU CONOURS

5.1 Les prix mentionnés ci-dessus peuvent être remportés suivant cette formule de concours :

Le participant doit acheter un coffret cadeaux Taittinger comprenant 1 bouteille 75cl et 2 verres gratuits qui sont en rayon dans les magasins Delhaize participants en Belgique et au Luxembourg. A l'intérieur du coffret se trouve un code unique de participation. Les participants doivent se rendre sur le site <http://www.mytaittingerexperience.com/> pour encoder le code unique et répondre aux trois questions suivantes (questions principales) :

- Où est basée la Maison de Champagne Taittinger ?
Réponses possibles : Epernay / Reims / Aÿ
- Quel est le pourcentage de Chardonnay dans le Brut Réserve ?
Réponses possibles : 40% / 15% / 20%
- Quelle est la cuvée mythique de la Maison Taittinger ?
Réponses possibles : Prestige Rosé / Folies de la Marquetterie / Comtes de Champagne

Ainsi qu'à la question subsidiaire :

- Combien de personnes participeront à ce concours entre le 01/11/2019 00h00 et 29/02/2020 23h59?

Afin de valider la participation, les participants doivent remplir un formulaire, en indiquant leur nom, prénom, âge, e-mail et numéro de téléphone. Ils recevront un mail de confirmation

5.2 Le gagnant sera celui qui aura répondu correctement aux trois questions et dont la réponse à la question subsidiaire se rapproche le plus de la bonne réponse. En cas d'égalité entre des gagnants, l'organisateur procédera à un tirage au sort. Les trois premiers joueurs les mieux classés (la 1^{ière} – 3^{ième} place) dans le classement général (des joueurs de Belgique et Luxembourg ensembles) peuvent choisir dans l'ordre du classement le prix ce qu'ils veulent (donc SOIT un des séjours de deux jours ou une des six visites), les six joueurs suivants (la 4^{ième} - 9^{ième} place) ont le choix entre les prix restant, dans l'ordre du classement.

5.3 Chaque personne ne peut remplir qu'un seul formulaire. En cas de plusieurs formulaires remplis par la même personne, celle-ci sera exclue du concours.

ARTICLE 6 – COMMUNICATION

Aucune communication ne sera faite au sujet du concours, en dehors de la participation en elle-même, ni par la poste, ni par téléphone, ni par e-mail.

ARTICLE 7 – RESPONSABILITÉ

7.1 VA.S.CO, ses travailleurs ou toute tierce partie, qui collabore à l'organisation du concours ne peuvent en aucun cas être tenus responsables d'éventuel(le)s pertes ou dommages de quelque nature que ce soit découlant de l'organisation du concours, y compris de la participation au concours, de la désignation des gagnants et de la remise du prix et déroulement des activités à Reims (séjours de deux jours et visites).

7.2 VA.S.CO se réserve le droit de modifier, reporter, raccourcir ou annuler le concours ou une partie de celui-ci, par exemple en raison de circonstances imprévues, de modifications apportées à la législation ou à la suite d'une décision du Service Public Fédéral (SPF) compétent. Dans ce cas, les participants ou d'autres personnes n'ont pas le droit de réclamer des dommages et intérêts ni une quelconque

compensation.

7.3 De manière générale, le point de vente ne supporte aucune responsabilité dans le cadre de ce jeu concours et l'organisateur garantit le magasin, le cas échéant.

ARTICLE 8 – IDENTIFICATION

Les données personnelles du formulaire de participation détermineront exclusivement et immuablement qui a posé l'acte de participation et, par conséquent, l'identité du gagnant légitime.

ARTICLE 9 – PROCLAMATION DES GAGNANTS

Les gagnants seront contactés au plus tard le 10 mars 2020 par email. L'organisateur tentera de les joindre à trois reprises. Ils ont un délai de cinq jours ouvrables pour réagir et confirmer leur accord sur le prix remporté. Après ce délai, un nouveau gagnant, le suivant dans l'ordre du classement des résultats, sera contacté dans les mêmes conditions et ainsi de suite.

Le gagnant peut profiter de son prix jusqu'au 31 décembre 2020.

A défaut pour lui de le faire endéans le délai précité, le prix sera annulé par l'organisateur et le gagnant perdra tout droit sur ce prix.

ARTICLE 10 – RESPECT DE LA VIE PRIVÉE

Toutes les adresses e-mail des participants seront supprimées au plus tard un mois après l'expiration du jeu-concours. Conformément au règlement UE n°2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel, tout participant dispose d'un droit d'accès aux données nominatives le concernant et de rectification de celles-ci, et peut s'opposer au traitement informatique de ces informations en écrivant à l'adresse du jeu-concours : Industrielaan 16-20, 1740 Ternat. Après le concours, toutes les données personnelles seront effacées par VA.S.CO.

ARTICLE 11 – ACCEPTATION DES RÈGLES DU CONCOURS SUR LE SITE MENTIONNÉ SUR LE FORMULAIRE

En participant au concours, le participant accepte, sans aucune réserve, le contenu et toutes les dispositions du présent règlement, ainsi que toute décision que les organisateurs pourront prendre en vue de garantir le bon déroulement du concours.

ARTICLE 12 – PUBLICATION

Tous les gagnants acceptent que leurs noms puissent être publiés sur la page Facebook de Taittinger et le compte Instagram, sans autorisation préalable explicite.

Article 13 : DIVERS

Le présent règlement est soumis à la loi belge. L'ensemble des dispositions du présent règlement forme la loi entre les parties. Aucune contestation ne sera recevable 15 jours après la clôture de ce jeu-concours.

Des questions ou des réclamations au titre du présent règlement ou du présent concours peuvent être envoyées par e-mail à (info@vascogroup.com). Il ne sera échangé aucune communication concernant ce concours.

Le règlement pourra être obtenu gratuitement auprès de l'organisateur, sur simple demande écrite. Pour la Belgique le règlement est déposé à l'étude Ann Verrezen, Lindestraat 16, B-1785 Merchtem. Pour le Grand-Duché de Luxembourg, le règlement est déposé auprès de l'étude des huissiers de justice TAPELLA & NILLES, 14-16, rue du Canal, L-4050 ESCH-SUR-ALZETTE, et peut être consulté sur le site www.tapella-nilles.lu.